Acte de mariage de GRISEL Jean Baptiste et LALOUETTE Marie Catherine [426]x[427].

L'an mil sept cent quatre-vingt-trois, le mardi onzième jour de novembre, après la publication des bans de futur mariage entre Jean Baptiste GRISEL, journalier, demeurant en cette paroisse, âgé d'environ vingt-cinq ans, fils de Pierre domestique dans la paroisse de Tancarville, et de Marie BELLONCLE, demeurant aussi en cette paroisse d'une part,

Et Marie Catherine LALOUETTE, âgée d'environ vingt-trois ans, fille de Pierre Richard, tailleur d'habits demeurant en la paroisse de Saint Vincent d'Aubermave et de Marie GOHON d'autre part, faite au prosne de la messe paroissiale, le douze, le dix-neuf et le vingt-six d'octobre dernier passé, tant en cette église qu'en celle de Saint Vincent, sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement ou opposition, ainsi qu'il m'a paru par le certificat du sieur vicaire de ladite paroisse en date du dix du présent mois de novembre, signé ANTHOINNE vicaire de Saint Vincent, je, soussigné curé de la paroisse de Saint Jean d'Abbetot, ai reçu après les fiançailles célébrées le neuf du courant en l'église de Saint Vincent, cejourd'huy en cette église leur mutuel consentement de mariage et leur ai donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par la sainte église, présence et du consentement dudit Pierre GRISEL et dudit LALOUETTE pères soussignés, présence aussi de Pierre GRISEL, chaufournier, demeurant en cette paroisse, frère de l'époux et de Augustin LALOUETTE aussi tailleur d'habit demeurant en la paroisse de Saint Romain de Colbosc soussigné avec l'époux et l'épouse.

Pierre Richard LALOUETTE père de l'épouse et Pierre GRISEL frère de l'époux ayant déclaré ne savoir signer on fait leur marque ordinaire.